



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 227-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.346

Déposée le : 29.11.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 02.12.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Pronostics de croissance pour le trafic : ajustement aux perspectives d'évolution du transport de l'ARE

Dans les documents de planification relatifs aux ouvrages consacrés aux transports, le canton de Berne s'appuie sur les pronostics de croissance établis à l'aide de NISTRA¹. Le modèle qui a servi de base aux projets de contournement d'Aarwangen et d'Oberburg contient des taux de croissance de 0,5 pour cent par an. Les taux de croissance élevés servent de justification pour les besoins en capacités supplémentaires et faussent les calculs de rentabilité en faveur des projets. Les prévisions en matière de croissance jouent dès lors un rôle clé pour la planification des infrastructures de transport.

Dans les nouveaux scénarios de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) de novembre 2021², les pronostics de croissance ont été revus massivement à la baisse. Pour la première fois, ces scénarios tiennent compte des nouveaux engagements internationaux dans le cadre de la protection du climat (objectif zéro émission nette d'ici 2050) et de nouveaux développements sociétaux et en lien avec la mobilité (urbanisation, vieillissement de la population, télétravail, économie du partage, densification urbaine, automatisation, etc.). Selon le scénario de base de l'ARE, le trafic individuel motorisé ne connaîtra plus qu'une augmentation mineure d'ici 2050 (3 à 4 %). La tendance est même négative (-13 %) pour le trafic entre le domicile et le lieu de travail – précisément le type de déplacements qui cause le plus d'embouteillages, notamment dans les cas d'Oberburg et d'Aarwangen. Par ailleurs, l'offensive prévue par la Confédération en matière de transports publics, qui vise un doublement de leur part modale, n'est pas encore prise en compte dans ce nouveau scénario. En fin de compte, la réduction de la charge de trafic sur les routes sera encore plus patente. Selon l'ARE, les perspectives d'évolution du transport constituent la base stratégique du DETEC pour la planification des infrastructures.

¹ <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/services/dokumente-nationalstrassen/documents-pour-les-routes-nationales/nistra.html>

² <https://www.are.admin.ch/are/de/home/mobilitaet/grundlagen-und-daten/verkehrsperspektiven2050.html>

Elles donnent également des impulsions pour des décisions en matière d'aménagement du territoire ou de politique des transports et servent de base aux analyses relatives aux investissements dans les infrastructures et les offres ainsi qu'à la politique de mobilité.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les chiffres utilisés jusqu'à présent par le Conseil-exécutif en matière de croissance du trafic dans le cadre de la planification des infrastructures de transport ?
2. Quelles conclusions le Conseil-exécutif tire-t-il des nouveaux scénarios de développement de l'ARE ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à adapter les planifications existantes sur la base des nouvelles perspectives d'évolution du transport de la Confédération ?
4. Quelle est l'influence de ces nouvelles bases de référence de la Confédération sur la suite de la planification et des travaux dans le cadre des projets d'infrastructure de transport à Berthoud-Oberburg-Hasle et à Aarwangen ?

Motivation de l'urgence : les pronostics de croissance chiffrés jouent un rôle important pour le débat sur les aménagements en matière de transports et la définition des priorités dans ce domaine. Les réponses à la présente interpellation doivent être disponibles pour le débat au Grand Conseil.

Destinataires

– Grand Conseil